

# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE METZERAL

---

Séance du mardi 18 février 2020

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Maire, la séance est ouverte à 20 heures 30

Présents :

Mme Denise BUHL, Maire ;

M. André SCHICKEL

M. René SPENLE

M. Robert GEORGE

M. Stéphane ROESS

Mme Danielle TRAPPLER

Mme Manuela VIEIRA

Mme Régine ZINGLE

Mme Christiane BEZOLD

Mme Chantal HEIL

M. Bertrand SPIESER

Absents excusés et non représentés : M. Thomas Litzler

Absents non excusés :

Ont donné procuration : Mme Charlotte WODEY à Mme Denise BUHL

Secrétaire de Séance : Mme Manuela Vieira, conseiller municipal

## Ordre du jour

---

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 21 janvier 2020
2. Demande de subventions pour le remplacement de la chaudière
3. Demande de subventions pour les travaux de mise en accessibilité et restructuration du bâtiment mairie
4. Convention de co-maitrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental du Haut Rhin
5. Bail civil concernant l'autocommutateur 4, rue de la gare
6. Vente SCI VALFORET – pacte de préférence
7. Communication et Urbanisme
8. Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
9. Divers

Avant d'ouvrir la séance Mme le maire demande l'autorisation de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

10. Marché de mise en souterrain des réseaux secs rue de Mittlach
11. Maitrise d'œuvre concernant le remplacement de la chaudière du bâtiment école/mairie

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification susmentionnée.

## Point 1 - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations :

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2020.

## Point 2 – Demande de subventions pour le remplacement de la chaudière.

Madame Manuela Vieira rejoint la séance à 20h18

### 2.1 Demande de subvention au titre de Climaxion pour le remplacement de la chaudière (D-2020-02-014)

Madame le maire informe le Conseil Municipal que la Région Grand Est par le biais du dispositif CLIMAXION contribue au remplacement de la chaudière du bâtiment mairie/école. Cette dernière, au gaz, de plus de 40 ans, sera remplacée par une chaudière à granules. La commune entrera de ce fait, dans le cercle vertueux de la transition énergétique et de l'économie circulaire.

Le plan de financement de cette opération est décliné ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	170 836,00 €	Climaxion 40 %	68 334,00 €
		DETR 25%	42 709,00 €
		Auto financement	59 793,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>170 836,00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>170 836,00 €</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

---

### **DECIDE à l'unanimité**

---

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus
- **DE SOLLICITER** la subvention auprès de la Région Grand Est par le biais du dispositif CLIMAXION à hauteur de 40 %

### 2.2 Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le remplacement de la chaudière (D-2020-02-015)

Madame le maire informe le Conseil Municipal que la commune peut prétendre à une aide de l'Etat par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le remplacement de la chaudière du bâtiment mairie/école. Cette dernière, au gaz, de plus de 40 ans, sera remplacée par une chaudière à granules. La commune entrera de ce fait, dans le cercle vertueux de la transition énergétique et de l'économie circulaire.

Le plan de financement de cette opération est décliné ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	191 465,00 €	Climaxion 40 %	76 586,00 €
		DETR 25%	47 866,25 €
		Auto financement	67 012,75 €
<b>TOTAL :</b>	<b>191 465,00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>191 465,00 €</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

---

**DECIDE à l'unanimité**

---

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus
- **DE SOLLICITER** l'attribution de la Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 à hauteur de 25 %

*Point 3 – Demande de subventions pour les travaux de mise en accessibilité et restructuration du bâtiment mairie*

*3.1 Demande de subvention au titre du Contrat de ruralité du pays de Munster  
(D-2020-02-016)*

Madame le maire informe le Conseil Municipal que la commune peut prétendre à une aide financière par le biais du Contrat de ruralité du Pays de Munster pour les travaux de mise en accessibilité et de restructuration du bâtiment de la mairie

Le plan de financement de cette opération est décliné ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT
<b>Travaux</b>	1 000 000,00 €	Contrat ruralité 30 %	300 000,00 €
		Inv. Communes rurales 10 %	100 000,00 €
		DETR 25 %	250 000,00 €
		Auto financement	350 000,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>1 000 000,00 €</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

---

**DECIDE à l'unanimité**

---

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus
- **DE SOLLICITER** la subvention au titre du Contrat de ruralité du Pays de Munster à hauteur de 30 %.

*3.2 Demande de subvention au titre du soutien aux investissements des communes rurales pour les travaux de mise en accessibilité et restructuration du bâtiment mairie. (D-2020-02-017)*

Madame le maire informe le Conseil Municipal que la Région Grand Est par son dispositif de soutien aux investissements des communes rurales subventionne les travaux de mise en accessibilité et de restructuration du bâtiment mairie

Le plan de financement de cette opération est décliné ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	1 000 000,00 €	Contrat ruralité 30 %	300 000,00 €
		Inv. Communes rurales 10 %	100 000,00 €
		DETR 25 %	250 000,00 €
		Auto financement	350 000,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>1 000 000,00 €</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

---

***DECIDE à l'unanimité***

---

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus
- **DE SOLLICITER** la subvention au titre du soutien aux investissements des communes rurales à hauteur de 10 %

***3.3 Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) (D-2020-02-018)***

Madame le maire informe le Conseil Municipal que la commune peut prétendre à une aide financière par le biais de la Dotation d'Equipement des territoires ruraux (DETR) pour les travaux de mise en accessibilité et de restructuration du bâtiment de la mairie

Le plan de financement de cette opération est décliné ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	1 000 000,00 €	Contrat ruralité 30 %	300 000,00 €
		Inv. Communes rurales 10 %	100 000,00 €
		DETR 25 %	250 000,00 €
		Auto financement	350 000,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>1 000 000,00 €</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

---

***DECIDE à l'unanimité***

---

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus
- **DE SOLLICITER** la subvention au titre de la Dotation d'Equipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 25 %

#### **Point 4 – Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin (D-2020-02-019)**

Madame le maire rappelle que la commune envisage la réalisation d'une opération de sécurité avec des travaux de calibrage sur la route départementale en travers de l'agglomération.

S'agissant du réseau routier départemental, le Département du Haut-Rhin est compétent, notamment pour la réalisation du calibrage de la portion de route concernée par ces travaux. En effet, par application des dispositions prévues aux articles L.3215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.131-2 du Code de la Voirie Routière, le Conseil départemental statue sur les projets à exécuter sur les fonds départementaux et prend en charge les dépenses relatives à la construction, à l'aménagement et à l'entretien des routes départementales.

- La part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'un co-maîtrise.
- La Commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses (dans l'hypothèse d'une participation financière départementale).

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

---

#### **DECIDE à l'unanimité**

---

- **DE DONNER** son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre des opérations de sécurité en travers de l'agglomération et réalisation de travaux de calibrage. (projet de la convention jointe en annexe n° 01)
- **D'AUTORISER** Madame le maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune

#### **Point 5 – Bail civil concernant l'autocommutateur, 4 rue de la Gare (D-2019-02-020)**

Madame le maire rappelle au conseil municipal que les travaux de réhabilitation du bâtiment 4, rue de la Gare viennent de s'achever. Ce bâtiment abrite également l'autocommutateur Orange.

Le contrat de location avec la Société Orange étant arrivé à échéance, il y a lieu de le renouveler avec de nouvelles modalités financières. Bail joint en annexe.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

---

#### **DECIDE à l'unanimité**

---

- **DE RENOUVELER** le contrat de location pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.
- **DE FIXER** le loyer à 1000,00 € HT, révisable tous les trois ans en fonctions de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.
- **D'AUTORISER** Madame le maire à signer tout document y afférent.

#### **Point 6 – Vente SCI VAL'FORET – pacte de préférence (D-2020-02-021)**

Par délibération du 17 décembre 2019 le conseil avec acté la vente de la parcelle cadastrée AL 72/9 à la SCI VAL'FORET pour une montant de 43 700,00 HT.

Il y a lieu de d'inscrire dans l'acte de vente un pacte de préférence.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

---

***DECIDE à l'unanimité***

---

- **D'APPLIQUER** un pacte de préférence au profit de la commune pour une durée de 30 ans.

***Point 7 – Communication et Urbanisme***

1. Communication

- Les travaux d'installation de cloisons au niveau des combles de la mairie permettant la création de locaux technique, informatique et des toilettes sont en cours de finition.
- Impasse du Sattel : des travaux de reprise du mur en béton ont été effectués.

2. Urbanisme

Certificat d'urbanisme d'information :

CUA 20 A0001	Me MULHAUPT	Magali	Ober Maierhof, Maierhof, Rossmatten, Vordere Ah unten an der Strasse (Valon)	
CUA 20 A0002	Me Eli LEVY		Mme Rabah Frieda	14 Rue du Sillacker

Permis de construire :

PC 19 A 0008	Bâtiment agricole	M Jean Claude Matter	Chemin de la Carrière
PC 19 A 0009	Maison individuelle	M et Mme Philippe Heitz	Rue de la Brandmatt

Déclaration préalable :

DP 20 A 0001	Terrasse + réfection bardage bois	M Hubert Wende	18 a rue de la Brandmatt
DP 20 A 0002	Abri à veaux & cochon	EARL des Hautes Chaumes	

## *Point 8 - Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux*

### Commission scolaire, périscolaire, jeunesse, Trolles :

Madame Manuela Vieira, conseillère municipale, informe le conseil que la commission municipale des jeunes va s'atteler au remplissage des hôtels à insectes fabriqués par les agents du service technique. Elle souligne l'ampleur du travail pour soutenir cette commission et remercie particulièrement Madame Sandra Lattner de son engagement bénévole auprès de cette commission. Elle précise que cinq conseillers sont nécessaires pour la faire fonctionner dans le temps.

### C.C.A.S

Le 18 février le CCAS s'est réuni pour le vote des budgets. Les aides ont également été actées.

### Commission des finances :

La prochaine commission aura lieu le lundi 24 février à 19 h

### Commission fleurissement :

La remise des diplômes des maisons fleuries et des illuminations de Noël aura lieu vendredi 6 mars à 20h00 à la salle des fêtes.

## *Point 9 - Divers*

- Madame le maire informe le conseil qu'elle a été destinataire d'un courrier de M. Daniel Furth, maire de Griesbach au Val qui remercie au nom de l'ensemble du Conseil Municipal la commune de Metzeral pour la rétrocession volontaire de 10 % de son attribution de compensation.  
La commune de Metzeral dispose avec la ville de Munster, du potentiel financier le plus important de la vallée de Munster et, à l'unanimité, a été prise une délibération, le 26 mars 2019 pour céder un montant de 44 900 €. Il a été demandé que cette rétrocession profite aux 4 communes les plus fragiles de la vallée de Munster, sur une base de répartition au nombre d'habitants. La commune de Griesbach au Val a ainsi obtenu un montant de 11 620 €.
- Madame le Maire informe le conseil que le comité technique paritaire du centre de gestion a émis un avis favorable concernant l'instauration d'un régime d'astreinte (Réf : AST EN2020.1 du 09 janvier 2020) ainsi que l'aménagement des horaires de travail (Réf : F2020-102)

## *Point 10 – Marché de mise en souterrain des réseaux secs rue de Mittlach (D-2020-02-022)*

Vu la consultation réalisée selon la procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Vu l'AAPC publié sur le site de l'Association des maires du Haut-Rhin et le site de la Commune.

Vu le rapport d'analyse des offres du 14 février 2020 après négociation, 3 candidats ont répondu à l'offre.

N°	Nom du candidat	Offre conforme au RC	Critère n°01		Critère n° 02 – note technique 30 %	Note Globale	Classement final
			Prix en € HT	Note 70 %			
1	VIGILEC HATIER / SPIE	Oui	230 328,94 €	60,28	25,20	85,48	3
2	ETPE	Oui	198 361,00 €	70,00	20,33	90,33	2
3	PONTIGGIA	Oui	203 691,00 €	68,17	24,53	92,70	1

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

---

***DECIDE à l'unanimité***

---

- **D'ATTRIBUER** le marché de mise en souterrain des réseaux secs rue de Mittlach à l'entreprise PONTIGGIA, 7 rue de Sélestat à 68180 HORBOURG WIHR pour un montant de 203 691,00 € HT.
- **D'AUTORISER** Madame le maire à signer le marché et les documents y afférents

***Point 11 – Maitrise d'œuvre pour le remplacement de la chaudière du bâtiment mairie/école. (D-2020-02-023)***

Par délibération du 10 septembre 2019, le conseil municipal avait attribué l'étude de faisabilité pour le remplacement de la chaudière du bâtiment école/mairie à la société INOTEC.

Après remise de cette étude, il convient de s'adjoindre d'un maître d'œuvre pour l'élaboration d'un marché public et le suivi des travaux.

Il a été demandé à la société INOTEC de faire une offre de prix pour cette mission au vu de la connaissance de ce dossier.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

---

***DECIDE à l'unanimité***

---

- **D'ATTRIBUER** la mission de maitrise d'œuvre pour le remplacement de la chaudière du bâtiment école/mairie à la société INOTEC, 1 rue des Merles à 68280 ANDOLSHEIM pour un montant de 14 000,00 € HT.
- **D'AUTORISER** Madame le maire à signer tous documents y afférents

La séance est levée à 21h29